

6699/26 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 avril 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 avril 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et la République argentine établissant un cadre pour la participation de la République argentine aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne ("accord-cadre de participation")

E 20537

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**